

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

**Objet :** *RD - Approbation d'un avenant n° 7 à la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité relative à la promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable - Mesures complémentaires à la mise en œuvre du réseau de transports urbains*

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 61

<b>Barberaz</b>	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Michel Fournier
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel - Jacqueline Rol
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochoaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Benoît Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Walter Sartori à Louis Caille - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 2

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge

## Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 109-16 C

objet **RD - Approbation d'un avenant n° 7 à la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité relative à la promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable - Mesures complémentaires à la mise en œuvre du réseau de transports urbains**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 31 mars 2016 a approuvé le financement de mesures complémentaires à la mise en œuvre du réseau de transports urbains et notamment l'expérimentation en centre-ville de Chambéry d'une opération dénommée Vélobulle (triporteur à assistance électrique), proposée par l'association Agence Ecomobilité.

L'opération Vélobulle serait expérimentée dès la rentrée de septembre 2016, du lundi au samedi pour une durée de trois ans.

Dédiée prioritairement aux seniors, celle-ci permettrait notamment de relier les pôles de correspondances et d'améliorer la prise en charge fine des habitants et la desserte des commerces du cœur de ville. Deux circuits, dont un en transport à la demande avec réservation deux heures avant la prise en charge, seraient proposés.

L'association Agence Ecomobilité a d'ores et déjà sollicité ses différents partenaires afin d'obtenir le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement les plus élevées possible pour le financement de cette expérimentation, soit pour les trois années le budget prévisionnel en fonctionnement suivant :

Dépenses	2016	2017	2018
Opérateurs vélo	43 333	114 000	76 167
Pilotage insertion	4 667	21 000	13 933
Fonctionnement et pilotage projet	24 000	40 000	26 400
<b>TOTAL</b>	<b>72 000</b>	<b>175 000</b>	<b>116 500</b>

  

Recettes	2016	2017	2018
Recettes commerciales	3 000	15 000	13 500
Subventions partenaires attendues	16 500	50 000	33 500
Chambéry métropole	52 500	110 000	69 500
<b>TOTAL</b>	<b>72 000</b>	<b>175 000</b>	<b>116 500</b>

Il est donc proposé que Chambéry métropole verse, au titre de 2016, à l'Agence Ecomobilité, une subvention (dépenses, moins recettes, moins subventions attendues) correspondant au solde du budget global estimé.

Ainsi, dans le cas d'une participation à hauteur de 50 % des autres partenaires, la subvention de Chambéry métropole en 2016 serait de :

- 52 500 € en fonctionnement,
- 26 500 € en investissement pour l'acquisition des triporteurs à assistance électrique et des bornes de rechargement rapide.

Dans le cas où les participations attendues, tant en fonctionnement qu'en investissement, ne seraient pas confirmées, il est proposé que Chambéry métropole assume le déficit plafonné pour 2016 à 72 000 € en fonctionnement et à 53 000 € en investissement.

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Ecomobilité relative au versement d'une subvention pour la promotion de la mobilité alternative à la voiture et la pratique cyclable.

Il est donc proposé la signature d'un avenant n° 7 à cette convention établie entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité reprenant l'ensemble des points développés ci-dessus et précisant les modalités techniques et financières de ce service.

A titre indicatif, l'Agence Ecomobilité appliquera les tarifs suivants sur les tracés référencés :

	De 4 à 64 ans	65 ans et +
<b>Circuit 1 - Abonné Stac</b>		
Trajets illimités		Gratuit
Ticket 1 trajet	1,40 €	
Carte de 10 trajets	11 €	
<b>Circuit 1 - Non Abonné Stac</b>		
Ticket 1 trajet	2 €	1.40 €
Carte de 10 trajets	14 €	11 €
<b>Circuit 2 en transport à la demande - Abonné Stac</b>		
Trajets illimités		Gratuit
Ticket 1 trajet	2,40 €	
Carte de 10 trajets	16 €	
<b>Circuit 2 en transport à la demande - Non Abonné Stac</b>		
Ticket 1 trajet	4 €	2,40 €
Carte de 10 trajets	28 €	16 €

Les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte, pourront voyager gratuitement.

Les titres de transports Stac ne seront pas acceptés en correspondance dans le cadre de l'opération Vélobulle. Les correspondances entre les circuits 1 et 2 ne seront pas autorisées.

Chambéry métropole mettra à disposition de l'Agence Ecomobilité des portables de contrôle billettique afin d'identifier les abonnés Stac.

**Vu** l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

**Vu** la délibération n° 209-11 C du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**Vu** la délibération n° 042-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016 approuvant la mise en œuvre de mesures complémentaires à la mise en œuvre du réseau de transports urbains,

**Vu** la délibération n° 069-16 C du Conseil communautaire du 18 mai 2016 portant approbation de la consistance des services du réseau Stac et des mesures complémentaires,

**Vu** le budget 2016,

**Vu** l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 6 Abstentions :**

**Article 1 :** verse à l'Agence Ecomobilité, au titre de 2016, une participation complémentaire correspondant au solde du budget global estimé (dépenses, moins recettes, moins subventions attendues) pour l'expérimentation de l'opération Vélobulle (triporteur à assistance électrique), soit 52 500 € en fonctionnement et 26 500 € en investissement pour l'acquisition des triporteurs à assistance électrique et des bornes de rechargement rapide,

**Article 2 :** approuve que, dans le cas où les subventions attendues, tant en fonctionnement qu'en investissement, ne seraient pas confirmées, Chambéry métropole assume le déficit plafonné pour 2016 à 72 000 € en fonctionnement et à 53 000 € en investissement,

**Article 3 :** **approuve** le principe d'un subventionnement de l'opération Vélobulle pour toute la durée de l'expérimentation,

**Article 4 :** **approuve** la signature d'un avenant n° 7 à la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité,

**Article 5 :** **prend** des tarifs proposés par l'Agence Ecomobilité,

**Article 6 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à venir.

le président,  
Xavier Dullin